



Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 13 juillet 2021

n° 098-21 C

Objet : RS - Suspension de l'entrée en vigueur de la procédure d'autorisation préalable de mise en location pour un secteur de Chambéry

- date de convocation le 07 juillet 2021
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-et-un, le mardi treize juillet à dix-huit heures quarante-cinq, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

étaient présents : 49

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	Arthur Boix-Neveu - Danièle Goddard
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Jimmy Bâabâa - Jean-François Beccu - Claudine Bonilla - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Philippe Cordier - Christelle Favetta-Sieyes - Sandrine Garcin - Sabrina Haerincq - Sylvie Koska - Aurélie Le Meur - Gaëtan Pauchet - Benoît Perrotton - Cyndie Picot - Claire Plateaux - Thierry Repentin
Cognin	Corinne Charles - Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	
Jarsy	
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Alain Gaget - Pascal Mithieux
La Ravoire	Grégory Basin - Chantal Giorda
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	Vincent Boulnois
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Sandra Ferrari
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen - Alain Saurel
Saint-Baldoph	
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Jacques Henriot
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	
Vimines	Corine Wolff

conseiller excusé représenté par un suppléant : 1

Marcel Ferrari

conseillers excusés ayant donné pouvoir : 13

de Marie Bénévise à Alain Caraco - de Christèle Blambert à Jean-Marc Léoutre - de Brigitte Bochaton à Michel Dyen - de Daniel Bouchet à Gaëtan Pauchet - de Sophie Bourgade à Claire Plateaux - de Florence Bourgeois à Claire Plateaux - de Pierre Brun à Aurélie Le Meur - de Jean-Pierre Coendoz à Dominique Pommat - de Isabelle Dunod à Thierry Repentin - de Alexandre Gennaro à Grégory Basin - de James Hallay à Josette Rémy - de Martin Noblecourt à Aurélie Le Meur - de Christophe Richel à Michel Dyen

conseillers excusés : 20

Stéphane Bochet - Frédéric Bret - Michel Camoz - Jean-Pierre Casazza - Pierre Duperier - Maryse Fabre - Philippe Ferrari - Hélène Jacquemin - Max Joly - Martine Lambert - Luc Meunier - Raphaële Mouric - Emilio Pla Diaz - Farid Rezzak - Walter Sartori - Bruno Stellan - Alain Thieffenat - Thierry Tournier - Alexandra Turnar - Céline Vernaz

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 13 juillet 2021

délibération **n° 098-21 C**

objet **RS - Suspension de l'entrée en vigueur de la procédure d'autorisation préalable de mise en location pour un secteur de Chambéry**

Thierry Repentin, vice-président chargé de l'habitat et du foncier associé, rappelle que la lutte contre l'habitat indigne fait partie intégrante des orientations et actions du volet habitat du PLUi HD.

La Ville de Chambéry, engagée depuis de nombreuses années dans une politique de lutte contre l'habitat indigne, a souhaité mettre en œuvre un nouvel outil d'amélioration de la qualité du bâti par le biais de la demande d'autorisation préalable de mise en location de logement.

Il appartient à Grand Chambéry, compétent en matière d'habitat, de décider de la mise en place du régime des permis de louer.

Aussi, suite à la délibération du Conseil municipal du 16 septembre 2019, Grand Chambéry a instauré, par délibération du 26 septembre 2019, la procédure d'autorisation préalable de mise en location sur le périmètre de Chambéry correspondant à celui de l'OPAH-RU (opération programmée d'amélioration de l'habitat – renouvellement urbain) et une partie du faubourg Reclus. Par délibération du 18 décembre 2019, le périmètre a été ajusté pour intégrer la totalité du faubourg Reclus.

Grand Chambéry a délégué la mise en œuvre et le suivi de la procédure d'autorisation préalable de mise en location à la Ville de Chambéry.

Ce dispositif doit normalement entrer en vigueur pour les baux signés à compter du 1^{er} septembre 2021.

Cependant, la nouvelle municipalité de Chambéry souhaite mener une réflexion globale sur l'évolution de la politique de lutte contre l'habitat indigne et dégradé. La procédure d'autorisation préalable de mise en location constitue un des outils mobilisables à ce titre. Dans l'attente de la finalisation de cette réflexion, le maire de Chambéry a sollicité une suspension de l'entrée en vigueur de la procédure.

En conséquence, il convient de donner une suite favorable et d'acter la suspension de la mise en application de la procédure d'autorisation préalable de mise en location. Ce dispositif ne sera donc pas appliqué sur le centre de Chambéry pendant une durée indéterminée.

Vu les statuts de Grand Chambéry,

Vu la loi n° 89-462 du 6 juillet 1989 tendant à améliorer les rapports locatifs,

Vu la loi n° 2006-872 du 13 juillet 2006 portant engagement national pour le logement,

Vu les articles 92 et 93 de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové,

Vu la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique,

Vu les articles L.635-1 à L.635-11 du code de la construction et l'habitation,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n° 2016-1790 du 19 décembre 2016 relatif aux régimes de déclaration et d'autorisation préalable de mise en location,

Vu l'arrêté du 27 mars 2017 relatif au formulaire de demande d'autorisation préalable de mise en location de logement et au formulaire de déclaration de transfert de l'autorisation préalable de mise en location de logement,

Vu la délibération n° 138-19 C du Conseil communautaire du 26 septembre 2019 instaurant la procédure d'autorisation préalable de mise en location pour un secteur de Chambéry,

Vu la délibération n° 173-19 C du Conseil communautaire du 14 novembre 2019 modifiant la définition de l'intérêt communautaire en matière d'équilibre social de l'habitat,

Vu la délibération n° 185-19 C du Conseil communautaire du 18 décembre 2019 ajustant le périmètre de la procédure d'autorisation préalable de mise en location pour un secteur de Chambéry,

Vu la délibération n° 186-19 C du Conseil communautaire du 18 décembre 2019 renouvelant la délégation de la mise en œuvre et du suivi de la procédure d'autorisation préalable de mise en location à la Ville de Chambéry,

Vu la délibération n° 201-19 C du Conseil communautaire du 18 décembre 2019 approuvant le Plan local d'urbanisme intercommunal de Grand Chambéry tenant lieu de Programme local de l'habitat et de Plan de déplacements urbains (PLUi HD),

Vu la délibération n° 164-20 C du Conseil communautaire du 17 décembre 2020 modifiant la date d'entrée en vigueur de la procédure d'autorisation préalable de mise en location pour un secteur de Chambéry,

Vu le courrier de sollicitation du maire de Chambéry,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve la suspension de l'entrée en vigueur de la procédure d'autorisation préalable de mise en location pour le secteur de Chambéry déterminé par les délibérations mentionnées ci-dessus, et **confirme** que le dispositif n'est pas appliqué pendant une durée indéterminée,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer l'avenant ci-joint et toute pièce afférente à la présente délibération.

le président,
Philippe Gamen

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 098-21 C

Objet de l'acte : RS - Suspension de l'entrée en vigueur de la procédure d'autorisation préalable de mise en location pour un secteur de Chambéry

Thème Préfecture : 3 - Domaine et patrimoine 3 - Locations 4 - Autres baux

Date de l'acte : 23 juillet 2021

Annexe(s) : avenant permis de louer

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20210723-lmc1H25716H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H25716H1

Date de transmission en Préfecture : 23 juillet 2021

Date de réception en Préfecture : 23 juillet 2021

Période d'affichage : du au